

Guide Fiscal du Patrimoine – 2025 / Impôt sur le revenu



Barème d'imposition 2025 sur revenus 2024

Tranches	Taux	Calcul Rapide
Jusqu'à 11 497 €	0%	-
De 11 498 € à 29 315 €	11%	(RNGI x 0,11) - (1 264,7 x N)
De 29 316 € à 82 823 €	30%	(RNGI x 0,30) - (6 834,62 x N)
De 82 824 € à 180 294 €	41%	(RNGI x 0,41) - (16 055,17 x N)
Au-delà de 180 295 €	45%	(RNGI x 0,45) - (23 266,92 x N)

Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus (CEHR)

Fraction du revenu fiscal de référence	Taux applicable	
	Personne seule	Couple soumis à imposition commune
Jusqu'à 250 000€	0%	0%
De 250 001€ à 500 000€	3%	0%
De 500 001€ à 1 000 000€	4%	3%
Au-delà de 1 000 000€	4%	4%

Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

Foyers Concernés	RFR > 250 000 € ou 500 000 € si imposition commune
Assiette	Sommes des impôts payés (IR, PFU, CEHR etc) > 20% RFR ajusté = Pas de CDHR Sommes des impôts payés (IR, PFU, CEHR etc) < 20% RFR ajusté = CDHR
Montant	20% RFR - Imposition corrigée (impôts + certaines réductions d'impôts etc)

Réductions et Crédits d'impôt

Taux et plafonds

Dons effectués aux organisme d'aide aux personnes en difficultés	Taux: 75% Maxi: 1 000€
Dons aux œuvres d'intérêt général, d'utilité publique, aux partis politiques et aux candidats aux élections	Taux: 66% Maxi : 20% du revenu imposable
Enfants à charge poursuivant leurs études	Collège: 61€ Lycée: 153€ Enseignement sup : 183€
Emploi à domicile	Taux : 50% Maxi : 7 500€
Frais de comptabilité et d'adhésion à un CGA ou à une association agréée (prise en compte à hauteur de 2/3 de la dépense)	Maxi: 915€

Plafonds 2024

Charges concernées	Minimum	Maximum
Abattement de 10% pour les frais pro des salariés	504 €	14 426 €
Abattement de 10% sur les pension (par foyer fiscal)	450 €	4 399 €
Avantage max lié au quotient familial (par demie part)	-	1 791 €
Pension alimentaire enfant majeur	-	6 794 €
Pension versées à un ascendant vivant sous le même toit et sans ressources	-	4 039 €

Guide Fiscal du Patrimoine – 2025 / Impôt sur la fortune immobilière



Pour rappel, depuis 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) s'applique lorsque la valeur nette taxable du patrimoine immobilier est supérieure à 1,3 millions € au 1er janvier 2025.

Barème de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)		
Tranches	Taux	Calcul Rapide
De 800 000€ à 1 300 000€	0,50%	$(B \times 0,005) - 4\ 000$
De 1 300 001€ à 2 570 000€	0,70%	$(B \times 0,007) - 6\ 600 *$
De 2 570 001€ à 5 000 000€	1,00%	$(B \times 0,01) - 14\ 310$
De 5 000 001€ à 10 000 000€	1,25%	$(B \times 0,0125) - 26\ 810$
Au-delà de 10 000 000€	1,50%	$(B \times 0,015) - 51\ 810$

** Lorsque le patrimoine immobilier net taxable est compris entre 1 300 000 € et 1 400 000 €, l'IFI calculé est réduit de (17 500 - 1,25% x base d'imposition)*

Réductions	Taux et plafonds
Dons	Taux: 75%
	Maxi: 50 000 €

Plafonnement de l'IFI:

L'IFI est plafonné en fonction du montant cumulé d'impôt payé par le contribuable et de ses revenus annuels.

L'impôt 2025 sur les revenus 2024 (y compris les PS, la CEHR et la CDHR) ajouté à l'IFI 2025 ne doivent pas excéder 75% des revenus perçus en 2024.

En cas de dépassement, la différence est déduite du montant de l'IFI.

